Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260311-2026_12-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Comblessac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	09	11
Quorum respecté		

Date de la convocation
05/03/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Et publication ou notification

L'an 2026, le 11 Mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Comblessac, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de RICAUD Christophe, Maire

Présents : RICAUD Christophe, GERARD Philippe, JOUVINIER Claude, FEVRIER Jean-Pierre, MOTEL Romain, CHAUVEL Anais, MOTAIS Elodie, DANILO Franck, ROUSSIERE Didier

Absences excusées : BERHAULT Patricia ayant donné mandat à GERARD Philippe, VARRIER Karine ayant donné mandat à CHAUVEL Anais, PAYEN Nathalie, THEAUDIN Stéphanie

Absences : LAZE Karine

A été nommé secrétaire de séance : MOTEL Romain

2026-12- Extension Lotissement La Chérière – Mandat de vente sans exclusivité

Les travaux de viabilisation de l'extension du lotissement La Chérière, achevés à la fin de l'année 2025, permettent désormais d'engager la phase de cession des lots proposés à la vente au prix de **50 € TTC le mètre carré**, selon le détail suivant :

LOT	Surface en m²
1	580
2	580
5	499
6	598

Au regard de l'intérêt public et des difficultés rencontrées par la commune pour identifier des acquéreurs par ses propres moyens, il apparaît nécessaire de confier la commercialisation de ces terrains à des professionnels de l'immobilier. Cette démarche visant à assurer une vente efficace et transparente.

Compte tenu de la nature spécifique de cette opération, qui ne relève pas d'un marché public classique mais d'un mandat de vente, il est proposé de recourir à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable, étant donné que les conditions initiales du projet ne sont pas substantiellement modifiées.

Considérant la nécessité de garantir une commercialisation rapide et efficace des parcelles, tout en préservant les intérêts financiers de la commune.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260311-2026_12-DE

Cette délibération a pour objet d'autoriser le maire à signer un mandat de vente **sans exclusivité** avec des professionnels agréés, afin de procéder à la commercialisation des parcelles concernées, étant précisé que les honoraires seront à la charge exclusive des acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer un **mandat de vente sans exclusivité** avec un professionnel de l'immobilier agréé (agences immobilières, notaires...) en vue de la commercialisation des parcelles communales du Lotissement La Chérière
- **De dire que** Le mandat de vente précisera notamment :
  - ✓ Les parcelles concernées et leurs références cadastrales ;
  - ✓ Les conditions de la vente, y compris le prix de cession et les modalités de paiement ;
  - ✓ La durée du mandat, fixée à 12 mois renouvelable une fois ;
  - ✓ Les conditions de résiliation du mandat, notamment en cas de manquement du mandataire à ses obligations.
- **D'autoriser** le Maire à effectuer toutes les formalités administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y référant

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
MOTEL Romain

Le Maire
Christophe RICAUD

MAIRIE de COMBLESSAC
35 (I.-et-V.)